

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00068
Numéro SIREN : 835 337 510
Nom ou dénomination : 12Tree Impact - Incubating Sustainable Technologies and Services SAS

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2020 sous le numéro de dépôt 4856

Greffe du tribunal de commerce de Rodez



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/10/2020

Numéro de dépôt : 2020/4856

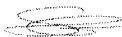
Déposant :

Nom/dénomination : 12Tree Impact - Incubating Sustainable Technologies and Services SAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 835 337 510

N° gestion : 2018 B 00068



Formulaires obligatoires (article 2001 du code de Commerce)
A la fin de l'exercice précédent

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
	Autres*	014	016	
Immobilisations corporelles*		028	030	1 974
Immobilisations financières* (1)		040	042	
Total I (5)		044	048	1 974
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises*	060	062	
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	
	Autres* (3)	072	074	4 979
Valeurs mobilières de placement		080	082	
Disponibilités		084	086	31 120
Charges constatées d'avance*		092	094	
Total II		096	098	36 100
Total général (I + II)		110	112	38 074
PASSIF				Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel*				50 000
Écarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées*				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131	
Report à nouveau				(3 777)
Résultat de l'exercice				(15 464)
Provisions réglementées				
Total I				30 758
Provisions pour risques et charges				
Total II				
DETTES (4)				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés*				1 316
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)			169	
Produits constatés d'avance				
Total III				7 326
Total général (I + II + III)				38 074
RENVOIS				
(1)	Debt immobilisations financières à moins d'un an	193		
(2)	Debt créances à plus d'un an	197		
(3)	Debt comptes courants d'associés débiteurs	199		
(4)	Debt dettes à plus d'un an	195		
	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		2 203
(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		975

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 12TREE IMPACT INCUBATING Sustainable technologies and servic		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/12/2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	
	Production vendue	biens	215	214	
		services*	217	218	11 500
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)		222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production		224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	11 499
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stocks (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :		242	24 297
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	244	
	Rémunérations du personnel*			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	228
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259	262	2 500
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	27 026
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(15 526)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280		
	Produits exceptionnels	(IV)	290	1 062	
	Charges financières	(V)	294		
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	1 000
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(15 464)
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)			992	
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....3.....7.7.7.....dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaires obligatoires (article 302 annexé à l'avis du Conseil général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 1275EE IMPACT INCUBATING Sustainable technologies and service		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice clos le 31/12/2019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210	
	Production vendue	biens	services*	dont export	215	
				et livraisons intracommunautaires	217	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	11 499	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	24 297
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CEE et CVAE*)			243	244
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	228
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	2 500
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	27 026	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(15 526)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	1 062
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 317 octies)	347		300	1 000
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(15 464)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Régime de réintégration	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles*				322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes - et/ou d'associés	347	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et taxe d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 années)	986	ZFII - Trésorerie (articles 4)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (14 années)	981	DEFOU (article 4)	989		
	ZFII (14 années)	127	ZRR - entreprises	138		
	Reprise d'entreprises redressées (art. 17 bis A)	991	Pelle de réintégration (art. 17 bis A)	990		
		345	Intérêts exonérés (art. 17 bis A)	344		
				991		
				146	350	
				655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (article 103 B du CGI)				352	384
				356		
					360	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (article 103 B du CGI)				361	372	



**12TREE IMPACT - INCUBATING SUSTAINABLE
TECHNOLOGIES AND SERVICES SAS**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

Siège social : Favars Lavernhe

12150 SEVERAC D'AVEYRON

835 337 510 RCS RODEZ

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 29 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à -15 464,11 €, en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme,

Le président



12TREE IMPACT - INCUBATING SUSTAINABLE TECHNOLOGIES AND SERVICES SAS

Société Par Actions Simplifiée au capital de 50 000 €

Siège social : Favars Lavernhe

12150 SEVERAC D'AVEYRON

835 337 510 RCS RODEZ

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à -15 464,11 €, en totalité au compte « Report à Nouveau ».

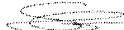
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,

Le président



12TREE IMPACT
SAS au capital de 50.000 euros
Favars
12150 LAVERNHE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**



Les Impact - Impacting Sustainable Technologies and Services

Extrait des Comptes Rendus de l'Assemblée Générale Extraordinaire

de la Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de Montpellier

à l'ordre du jour

2. APPROBATION DES COMPTES

La présente Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 12Tree Impact - Incubating Sustainable Technologies and Services SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 1^{er} avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Montpellier
SAS au capital de 43.200€- RCS Rodez B 318 226 222
16 boulevard De Gaulle - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Montpellier
SAS au capital de 43.200€- RCS Rodez B 318 226 222
15 boulevard De Gaulle - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Montpellier
SAS au capital de 43.200€- RCS Rodez B 318 226 222
16 boulevard De Gaulle - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE




- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VILLEFRANCHE,

le 11 septembre 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Cabinet Augé représenté par
Sébastien Augé



Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Montpellier
SAS au capital de 43.200€- RCS Rodez B 318 226 222
16 boulevard De Gaulle - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 203	229	1 975	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				1 000
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 203	229	1 975	1 000
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				46 000
Autres créances	4 980		4 980	5 664
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	31 121		31 121	4 971
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	36 100		36 100	56 635
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	38 303	229	38 075	57 635

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

CABINET DUCE



Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 778	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-15 464	-3 778
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30 758	46 222
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 316	10 473
Dettes fiscales et sociales		940
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	7 316	11 412
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	38 075	57 635

(1) Dont à plus d'un an (a)

(1) Dont à moins d'un an (a)

7 316

11 412

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

CABINET AUGE

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218310 - Matériel informatique	2 203,39		2 203,39	
281830 - Amortis. matér.bureau et inform		228,82	-228,82	
	2 203,39	228,82	1 974,57	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
261000 - Titres de participation				1 000,00
				1 000,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 203,39	228,82	1 974,57	1 000,00
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients				18 400,00
418100 - Clients - factures à établir				27 600,00
				46 000,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445630 - TVA transf. par autres entreprise				939,80
445660 - TVA déductible s/aut.biens et sc				1 984,06
445830 - Remboursement de TVA deman	3 849,00		3 849,00	
445860 - TVA sur factures non parvenues	1 130,50		1 130,50	740,00
	4 979,50		4 979,50	3 663,86
Autres créances				
467100 - Desert Timber Africa				2 000,00
				2 000,00
Divers				
Disponibilités				
512000 - Banque	31 090,54		31 090,54	4 940,94
530000 - Caisse	30,00		30,00	30,00
	31 120,54		31 120,54	4 970,94
TOTAL ACTIF CIRCULANT	36 100,04		36 100,04	56 634,80
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	38 303,43	228,82	38 074,61	57 634,80

CABINET ROUGE



Bilan détaillé

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	50 000,00	50 000,00
	50 000,00	50 000,00
Report à nouveau		
119000 - Report à nouveau (solde débiteur)	-3 777,64	
	-3 777,64	
Résultat de l'exercice	-15 464,11	-3 777,64
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30 758,25	46 222,36
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs		5 672,64
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	7 316,36	4 800,00
	7 316,36	10 472,64
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445200 - TVA due intracommunautaire		939,80
		939,80
Dettes fiscales et sociales		939,80
TOTAL DETTES	7 316,36	11 412,44
TOTAL PASSIF	38 074,61	57 634,80

CABINET OUGE

Compte de résultat

	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	11 500	46 000
Chiffre d'affaires net	11 500	46 000
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits		
Total I	11 500	46 000
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	24 298	49 778
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	229	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	2 500	
Total II	27 026	49 778
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-15 527	-3 778
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-15 527	-3 778

CABINET OUGE

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	87	
Sur opérations en capital	975	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 062	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1 000	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 000	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	62	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	12 562	46 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	28 026	49 778
BENEFICE OU PERTE	-15 464	-3 778

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

CABINET ROUGE

Annexe légale

be brengues expertise

CABINETAUGE



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 12TREE IMPACT INCUBATING

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 38 075 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 15 464 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 01/01/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

CABINET OUGE

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

CABINET OUGE